|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la normalisation des télécommunications** | |  |
|  | |  | |

Genève, le 21 janvier 2015

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:  Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 137**  COM 5/CB  +41 22 730 6301 +41 22 730 5853 [tsbsg5@itu.int](mailto:tsbsg5@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant  aux travaux de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 5;  - Au Directeur du Bureau de développement  des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Proposition de suppression de la Question 1/5** | |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 5, "*Environnement et changements climatiques*", j'ai l'honneur de vous informer que ladite Commission, à la réunion qu'elle a tenue à Kochi du 8 au 19 décembre 2014, a décidé de supprimer la Question1/5 "*Réseaux de câbles métalliques et matériels de raccordement aux fibres optiques pour l'accès large bande*", conformément aux dispositions de la Section 7, § 7.4.1, de la Résolution 1 de l'AMNT (Dubaï, 2012), par consensus entre les Membres présents.

2 Vous trouverez à l'**Annexe 1** un résumé explicatif des motifs de la suppression de cette Question.

3 Compte tenu des dispositions de la Résolution 1, Section 7, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir au plus tard **le 21 mars 2015** à 24 heures UTC si votre Administration approuve ou rejette cette suppression.

4 Si des Etats Membres n'approuvent pas la suppression de cette Question, ils sont invités à faire connaître leurs raisons et à proposer les modifications propres à faciliter la poursuite de l'étude de cette Question.

5 Après la date limite mentionnée ci-dessus (21 mars 2015), le Directeur du TSB fera connaître les résultats de la présente consultation par une circulaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexe**:1

**Annexe 1**(de la Circulaire TSB 137)

Motifs de la suppression de la Question 1/5

La Commission d'études 5 de l'UIT‑T a décidé de proposer la suppression de la Question 1/5 en raison de l'absence de travaux en cours sur cette Question et du nombre limité de contributions reçues.

Il est donc proposé de supprimer la Question 1/5.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_